

Compte rendu du conseil municipal du 07 mars 2015

Début du conseil à 20H30

Étaient présents : Rosa SOULE ARTOZOUL, , Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, M-Christine IGLESIAS, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Fabrice BERNEDE, Jean Claude DEMANGEL

Absent excusé : M.Jean Michel MARIA qui donne procuration à Didier BRUN

M-Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance

DELIBERATIONS POUR .

Convention entre les communes de St Lary et Sailhan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la construction du hangar de la Prade de Camou en 1985, sur un terrain propriété indivise des communes de St Lary Soulan et de Sailhan, la commune de St Lary Soulan avait accepté d'effectuer un certain nombre de prestations au profit de la commune de Sailhan, à titre de compensation, la commune de St Lary soulan ne versant pas de loyer.

Il conviendrait de réactualiser ces prestations.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil Municipal du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

Signalétique intracommunale

Un arrêté municipal doit être pris pour pouvoir déplacer les panneaux d'entrée et sortie de village :

- sur la RD25 (route d'Estensan) à l'entrée du terrain ABBADIE
- sur la RD116 (route d'Ens) après la maison RODRIGUEZ
- sur la RD25 (route de St Lary) après le lotissement du Layris
- sur la route de Bourisp, pas de changement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

Extension souterraine du réseau Basse Tension pour alimentation poste de relevage situé au Moulin

Le Maire explique que la commune d'Estensan doit s'engager par délibération à rembourser à la commune de Sailhan l'intégralité des frais liés à ces travaux et devra effectuer l'entretien de l'ouvrage (pompe de relevage)

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **sont d'accord et approuveront cette délibération une fois que la commune d'Estensan aura délibéré sur ce sujet.**

Cession gratuite du terrain d'implantation du poste EDF du Layris

La SCI les granges du Layris cède à la commune de Sailhan à titre gratuit le terrain sur lequel est implanté le transformateur. Les frais de notaire étant à la charge de la commune le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour cette future dépense.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Adhésion à l'ADAC65 (l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la création de cette agence (ADAC 65), à l'initiative du Conseil Général.

Cette organisme a pour objectif d'aider les petites communes dans leurs démarches administratives et procédures diverses (marchés publics, dossiers de demandes d'aides...)

La cotisation annuelle demandé est de 1,80 euros /habitants. La commune n'ayant pas cette année de projets immédiats, les membres du Conseil Municipal décident donc à l'unanimité d'ajourner cette adhésion .

Questions diverses

- Charte communale d'urbanisme : Mr FENOLLAND présente le projet de charte communale . Après discussion avec les membres du conseil, cette charte est validée et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de mairie ou sur le site internet du village.

En effet,, afin de répondre au mieux et de manière précise aux différentes demandes d'urbanisme, une délibération a été prise le 13/06/2014 afin de créer cette charte d'urbanisme qui vient compléter la carte communale en précisant de manière formelle les exigences communales (couleurs de crépis, matériaux de couvertures, nombre d'étages) pour les futures demandes de permis. Ainsi la commune pourra gérer les demandes d'urbanisme en conservant une identité de village de montagne.

- Droit de préemption sur le foncier communal (terrains et bâtiments) : Les membres du Conseil souhaitent mettre en place un droit de préemption sur l'ensemble du foncier communal bâti et non bâti.

- La signalétique intracommunale : Suite à plusieurs demandes et remarques au sujet du manque d'indication du site du Moulin, une réunion a été organisée avec les services de la DDT afin de revoir l'implantation des panneaux de signalétique du Moulin de la Mousquère.

De ce fait, il a été décidé la mise en place de panneau au rond point de Bourisp, à l'intersection de la montée vers Sailhan (route de Bourisp), à la sortie de St Lary au Pont après l'EDF, et dans le village au carrefour des routes départementales.

-Entretien des chemins communaux : Le maire expose aux membres du Conseil des devis pour l'entretien des chemins . Mr DUBOUILH, responsable de cette commission présente les coût estimés :

Pour le chemin de Bourisp le coût serait de 8280 euros et pour la via Leo (route d'ens) le coût serait de 6360 euros.

Les membres du Conseil prennent acte de ces devis et étudieront la faisabilité selon les possibilités financières de la commune pour l'exercice 2015.

- Electrification de l'église et du préau : Mr DEMANGEL, responsable de la commission expose aux membres du Conseil des devis pour la mise aux normes de l'installation électrique de l'église et du préau de l'école.

Le coût estimé pour le matériel est 890 euros TTC, les travaux seront réalisés bénévolement par Mr DEMANGEL.

- Entretien des toitures des bâtiments communaux : la demande de changement de destination de la subvention du FAR (Conseil Général) ayant été accordée, cette aide (40 % du coût total) sera utilisée pour la réfection des toitures du préau (face sud en totalité) et de ,l'église (révision du côté nord).

Différents devis ont été obtenus pour ces travaux. Après discussion, Mr BERNEDE propose d'établir un devis pour la réfection totale de la toiture du préau de l'école côté sud.

- Inauguration de la stèle du 19 mars 1962 : l'inauguration de la stèle aura lieu le samedi 21 mars à 11H et sera suivie d'un buffet dînatoire au préau de l'école.

Une invitation sera déposée dans chaque boîte aux lettres pour cet événement.

Fin du Conseil à 00H30

